



FICHE DE POSTE

Conseiller Territorial en Arbitrage (CTA)

Description du poste

Le District du Puy-de-Dôme de Football compte 330 arbitres dont 280 au niveau départemental. Son Conseiller Territorial en Arbitrage est (1) sous l'autorité hiérarchique du Président de District et de la Direction, sous l'autorité fonctionnelle du Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage et participe activement aux travaux de la Commission Départementale de l'Arbitrage. Plus précisément, il doit :

- contribuer au développement et à la mise en œuvre de la politique départementale de l'arbitrage dans les domaines du recrutement, de la formation, de la détection et de la fidélisation des arbitres ;
- aider dans leurs missions les bénévoles de la Commission Départementale de l'Arbitrage ;
- venir en soutien des clubs dans le cadre de l'accompagnement à la sensibilisation à l'arbitrage.

Principales missions

- Participer au recrutement, à la formation et à la fidélisation des arbitres ;
- Aider à l'organisation et à l'encadrement de la formation initiale en arbitrage (FIA) ;
- Aider à l'organisation et à l'encadrement de la formation post FIA ;
- Aider à l'organisation et à l'encadrement de la formation continue des arbitres de district ;
- Aider à la détection, à la préparation et au suivi des candidats à l'arbitrage régional ;
- Aider à l'organisation et à l'encadrement des accompagnateurs et observateurs d'arbitres ;
- Contribuer à la valorisation de l'arbitrage.

Autres missions

- Prospection dans les établissements d'enseignement (collèges, lycées, universités, CFA) ;
- Formation des arbitres bénévoles de clubs et les arbitres assistants bénévoles de clubs ;
- Mise en place et animation des réunions dans les clubs (sensibilisation à l'arbitrage, suivi des référents « Arbitres » dans les clubs, intégration des arbitres dans les clubs) ;
- Valorisation de l'arbitrage à travers le programme éducatif fédéral (PEF) ;
- Collaboration avec l'équipe technique départementale ;
- Adhésion et participation à la politique générale du District, notamment à travers des missions concernant la prévention, la lutte contre les incivilités et le plan d'engagement sociétal de la FFF.

Compétences requises

- Connaître l'environnement du football départemental ;
- Maîtriser les lois du jeu et les réglementations relatives à l'arbitrage ;
- Utiliser les outils bureautiques (par ex. Word, Excel, Powerpoint, Pdf) ;
- Faire des montages vidéo ;
- Déployer des pédagogies innovantes ;
- Organiser et animer des stages ;
- Initier, suivre et mener un projet.

Savoir-être attendus

- Respecter les instances du football ;
- Avoir des relations humaines positives avec toutes les parties prenantes du football.

Formations et expérience souhaitées

- Arbitrer ou avoir arbitré au niveau départemental, mais de préférence régional voire fédéral.

Situation contractuelle

- Type de contrat : CDD
- Temps de travail : temps complet
- Localisation : District du Puy-de-Dôme de Football à Cournon-d'Auvergne ;
- Disponibilité et mobilité pour intervenir les soirs et weekends.

**Dépôt des candidatures : CV et lettre de motivation sont à adresser avant le 30/11/2025
par mail au Secrétariat du District du Puy-de-Dôme de Football,
secretariat@foot63.fff.fr**